PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le jeudi 17 septembre 2026 à 20H.

Ordre du jour :

- 2026-61 : Police municipale – Création d'un service, des postes correspondants et mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)- Mayenne Communauté
- 2026-62 : Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2027-2032 de la Communauté de Communes
- 2026-63 : admission en non-valeur de la liste 7925501312
- 2026-64 : admission en non-valeur de la liste 8093170212
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.

Etaient présents : Alain Rondeau, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Grégory Vooren, Charlène Bréteau, Delphine Boreau de Roincé, Benoit Leduc, Françoise Lemaignen, Chloé Carle, Clémence Beaudet, Dominique Foresto, Maryline Poussier, Marie-Claude Pichot, Djamel Bounadja, Cédric Chardron

Secrétaire de séance : Dominique Foresto

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 27 août 2026

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant

2026-61 : POLICE MUNICIPALE– CREATION D'UN SERVICE, DES POSTES CORRESPONDANTS ET MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE)

Mayenne Communauté a approuvé la création d'un poste de responsable du service de police municipale et de cinq postes d'agent de police municipale, la mise à jour de l'organigramme-cible et a adopté les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement (IFSE).
Pour rappel, dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel, les charges salariales sont prises en charge à 100 % par la Ville de Mayenne, conformément à la clé de répartition prévue à cet effet.

En conséquence, Mayenne Communauté doit appliquer les dispositions de l'article L. 512-2 du code de la sécurité intérieure. Pour sécuriser la procédure engagée, Mayenne Communauté doit recueillir formellement les délibérations des conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues par cet article.

Cette création de postes requiert la majorité qualifiée, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS décide :

- **d'approuver** la création d'un poste de responsable du service de police municipale et de cinq postes d'agent de police municipale,
- **de mettre à jour** l'organigramme-cible en prenant compte lesdites modifications.
- **d'adopter** les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement dans les conditions indiquées dans la délibération du 24 avril 2025 en annexe
- **de préciser** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de la date de transmission au contrôle de légalité de la préfecture de la Mayenne.

2026-62 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2027-2032 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Par délibération en date du 25 juin 2026, le Conseil Communautaire de Mayenne Communauté a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2027-2032. Conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet est soumis pour avis aux 33 communes membres de Mayenne Communauté.

Cadre général

Le Programme Local de l'Habitat constitue le document stratégique de programmation de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale. Il définit les objectifs et les moyens permettant de répondre aux besoins en logement et en hébergement des populations, dans une logique d'équilibre territorial. Il traite à la fois des enjeux qualitatifs et quantitatifs (nombre de logements à produire : réhabilitation, logements vacants et neuf).

Le PLH définit, pour une durée de 6 ans :

- les objectifs en matière de logement (quantité, types de logements, publics visés),
- les équilibres à rechercher entre les communes,
- les actions à mettre en œuvre : adaptation du parc de logements, parcours résidentiel des habitants, réponses aux publics spécifiques.

Il répond à des enjeux concrets :

- accueillir de nouveaux habitants,
- maintenir les populations (jeunes, familles, personnes âgées),
- adapter le parc de logements,
- revitaliser les centres-bourgs,

répondre aux besoins spécifiques (logement social, rénovation, vacance...).

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les EPCI dont la population dépasse 30 000 habitants, et qui comportent au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le contenu du Programme Local de l'Habitat 2027-2032 :

- le diagnostic
- le document
- le programme d'actions thématique avec 4 axes :

Axe n°1 : confort des habitants et attractivité du parc
Axe n°2 : produire du logement pour répondre aux besoins dans un objectif de zéro artificialisation nette et d'économie du foncier
Axe n°3 : un territoire pour tous
Axe n°4 : mettre en œuvre la politique de l'habitat.

- le programme d'actions territorial, composé de 33 fiches

Instruction du projet de PLH
Le projet de PLH 2027-2032 de Mayenne Communauté a fait l'objet d'un 1er arrêt par délibération du Conseil Communautaire le 25 juin 2026.
Le projet de PLH est transmis aux communes, qui ont 2 mois pour émettre un avis (période fixée entre le 20 juillet 2026 et le 20 septembre 2026).
Après une phase d'instruction administrative, le PLH sera proposé au Conseil Communautaire pour approbation définitive début 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 25 juin 2026 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2027-2032 ;
Vu la transmission officielle du projet de PLH adressée par Mayenne Communauté ;
Vu le projet de Programme Local de l'Habitat 2027-2032 annexé,
Considérant que le projet de PLH répond aux enjeux de développement équilibré de notre territoire tout en respectant les spécificités communales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un AVIS FAVORABLE sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2027-2032 tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire le 25 juin 2026.
- **charge** le maire de transmettre la présente délibération au Président de Mayenne Communauté.

2026-63 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA LISTE 7925501312

Le Service de Gestion Comptable de Mayenne sollicite la commune pour l'admission en non-valeur de créances minimes. Ces créances concernent 4 titres émis à des tiers différents en 2025 pour un montant total de 20,50 €. Il s'agit de factures de cantine et garderie restées impayées.

Souhaitant dans un premier temps contacter les familles afin qu'elles régularisent les impayés, Monsieur le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2026-64 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA LISTE 8093170212

Le Service de Gestion Comptable de Mayenne sollicite la commune pour l'admission en non-valeur de créances minimes. Ces créances concernent 3 titres émis à des tiers différents

en 2026 pour un montant total de 10.75 €. Il s'agit de factures de cantine et garderie restées impayées.

Souhaitant dans un premier temps contacter les familles afin qu'elles régularisent les impayés, Monsieur le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rénovation de la déchetterie de Parigné-sur-Braye

M. Poussier a recueilli les avis des habitants sur le nouvel aménagement de la déchetterie de Parigné. Il s'agit de virages réalisés pour atteindre le rond-point. Elle explique que les utilisateurs pensent qu'il s'agit d'argent gaspillé, ils souhaitent avoir des réponses (qui a prévu cet aménagement ? pour quel montant ?)

G. Vooren explique que l'objectif est de réguler la file d'attente. A. Rondeau ajoute qu'il s'agit d'une exigence du département car il y a beaucoup de voitures le matin ce qui constitue un risque. Les voitures en attente se retrouvaient sur la route départementale et présentaient un problème de sécurité.

- Commissions Mayenne Communauté

A.Rondeau interroge les membres du conseil municipal sur les commissions Mayenne Communauté qui ont eu lieu récemment. Il n' y a pas eu de commission pour le moment. M.C. Pichot explique que les commissions seront installées le 24 septembre en conseil communautaire. A. Rondeau rappelle que si un élu ne peut se rendre à une commission, il peut se faire remplacer par un élu intéressé par le sujet, d'où l'intérêt de communiquer nos absences.

- Tri sélectif à Jublains

C. Chardron explique que les conteneurs sont toujours pleins. A. Rondeau évoque les problèmes de personnel rencontrés par Mayenne Communauté pendant l'été. Il rappelle que l'enlèvement des bouteilles en verre est géré par Mayenne Communauté, l'enlèvement du tri sélectif par l'entreprise Sphere. Les agents techniques de la commune nettoient très régulièrement. La question de la qualité du tri se pose. Les conteneurs avec une ouverture plus grande sont plus rapidement remplis. Des sacs d'ordures ménagères sont-ils déposés dedans ? A. Rondeau a demandé au service déchets un rapport sur la qualité de tri sur la commune de Jublains. Un mauvais tri entraine la destruction totale de la colonne par incinération et engendre des coûts supplémentaires à la collectivité.

- Plan communal de sauvegarde

A.Rondeau et F. Ansquer ont participé à une rencontre sur la gestion de crise avec différents partenaires (préfecture, SDIS, gendarmerie...). Une mise en situation avec une situation fictive de crise leur a été proposée. Lors du conseil municipal du 29 octobre, ils

présenteront un cas pratique aux membres du conseil municipal afin de comprendre la nécessité de mettre en place un PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

- Projet d'enseigne sur la façade du point lecture

C. Carle explique que Nicolas Jouet a fait une proposition d'enseigne en acier recyclé pour la façade du point lecture. Le montant du devis est de 250€. Par crainte des vols, l'enseigne sera soudée au crochet. C.Carle présente le croquis de l'œuvre aux membres du conseil municipal. Leur avis est favorable.

- Mise aux enchères du but

B. Leduc explique que quelques habitants cherchent à acquérir le but. Or, aucune offre n'a été enregistrée en mairie. Une nouvelle mise aux enchères va être démarrée avec publication sur les réseaux, affiche dans les commerces, à l'école et mail aux personnes intéressées.

- Lot peinture chantier bâtiment scolaire et périscolaire

D. Foresto explique que les élus sont déçus de la prestation peinture du chantier du bâtiment périscolaire. Une rencontre est prévue avec l'entreprise Gérault, l'architecte et mairie le 6 octobre pour définir les suites à donner.

DATES A RETENIR :

- Réunion sur le projet du centre bourg: après le conseil municipal du 17 septembre 2026
- Rencontre " Écoles performantes, véritables laboratoires pour vivre la transition écologique" avec Synergies : mardi 22 septembre à 17H30 à la mairie
- Commission cimetière : jeudi 24 septembre à 19H
- Plantation des arbres de naissance : samedi 14 novembre 2026 à 10H
- Inauguration nouveau bâtiment scolaire/périscolaire, du Pumptrack et plantation d'un arbre : le samedi 21 novembre 2026 à 10H
- Repas du CCAS le dimanche 29 novembre à 12H
- Date de commission CCAS à prévoir

- Les prochains conseils municipaux suivis d'un point sur le projet des deux maisons du centre-bourg :
 - Jeudi 29 octobre
 - Jeudi 26 novembre
 - Jeudi 7 janvier

Prochain conseil municipal le jeudi 29 octobre 2026

Séance levée à 21H10

Alain RONDEAU

MAIRIE DE JUBLAINS * 53160 *

Secrétaire de séance
Dominique Foresto